

Communiqué

**Prorogation du délai prévu pour réunir
l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer
sur l'approbation des comptes de l'exercice 2017**

Fismes, le 19 juillet 2018

Mes chers actionnaires,

Notre Commissaire aux Comptes n'ayant pu commencer la révision des comptes de l'exercice 2017 avant que les comptes de l'exercice 2016 ne soient approuvés, ce qui est intervenu comme vous le savez le 28 mai 2018, et qu'une importante opération de recapitalisation de notre société est en cours, nous avons sollicité auprès de Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce de Reims le report de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017 qui aurait dû conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce se réunir au plus tard le 30 juin 2018.

Vu notre requête et les motifs exposés, le Président du Tribunal de Commerce de Reims nous a autorisé à proroger jusqu'au 31 décembre 2018 le délai prévu pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2017.

A propos de FINAXO : www.finaxo.fr

Coté sur le Marché Libre de NYSE-Euronext, FINAXO est un spécialiste des hautes technologies de l'environnement. FINAXO propose une offre technologique sur 2 activités au cœur des enjeux écologiques du XXI^{ème} siècle : la potabilisation de l'eau et le traitement et la valorisation de la biomasse par pyrogazéification.

Marché Libre d'Euronext Paris
Mnémonique : MLFXO- ISIN : FR0010487272

Contacts :

Finaxo
Pascal Colignon
Tél. : +33 (0)3 26 48 01 47
pascalcolignon@finaxo.fr